



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 22 janvier 2019
N° d'ordre de la délibération : 6
N° de feuillet : 1/1**

Date de la convocation : 10 janvier 2019
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 12
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 22 janvier 2019 à 10 heures
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Actualisation du programme 2018 de mise à disposition de radars pédagogiques

Etaient présents : Mesdames Janine GIBERT et Annie PEREZ, Messieurs Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Patrice RIVAL, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Messieurs François AUMONIER, Patrick BOUBE, Jean Pierre COMET et Raoul RASPEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération N°16 du comité syndical du 27 mars 2018 mandatant le bureau du SDEHG au titre de ses délégations en matière de décisions financières, d'élaboration de programme de travaux et de passation de convention pour définir les modalités de réalisation du programme de radars pédagogiques ;

Vu la délibération N°25 du bureau du 18 juin 2018 arrêtant le programme 2018 de mise à disposition de radars pédagogiques et prévoyant des mises à jour par le bureau du SDEHG en fonction des coûts réels, des nouvelles demandes ou des demandes annulées par les communes ;

Vu les délibérations N°40 du bureau du 11 septembre 2018 et N°58 du bureau du 9 novembre actualisant le programme 2018 de mise à disposition de radars pédagogiques ;

Monsieur le Président présente la liste actualisée des demandes communales reçues au SDEHG.

Après en avoir délibéré, le bureau du SDEHG arrête comme communes retenues au programme 2018 la liste des communes jointe en annexe.

Résultat du vote :
Pour 12
Contre 0
Abstention..... 0
Non-participation au vote... 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

04 FEV. 2019